

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent: Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

DELIB 2018.12.17.17

OBJET: Suppressions d'emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1^{er} janvier 2019 à la suppression des emplois suivants du tableau des emplois de la collectivité :

- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet,
- 1 emploi du grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet,
- 1 emploi du grade de Technicien Principal 2ème classe à temps complet,
- 1 emploi du grade d'Assistant Socio-Educatif Principal à temps non complet pour 17.5 heures (21/35èmes),
- 1 emploi du grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet pour 21 heures (21/35èmes),
- 1 emploi du grade d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet,
- 3 emplois du grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet,
- 2 emplois du grade d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet pour 21 heures (21/35èmes).

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable sur la suppression des postes détaillée ci-dessus. le 4 décembre 2018.

Le tableau des emplois est mis à jour à la suite de ces suppressions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

 APPROUVE la suppression des emplois tels que listés ci-dessus à la date du 1er janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018 Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 201820/12/2018 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14573-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.